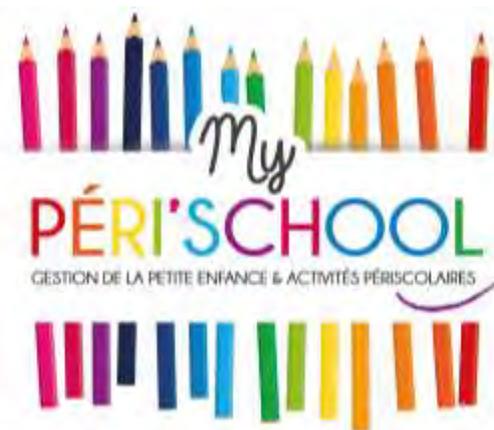


Guide
de la
Rentrée
Scolaire

2024
-
2025

PORTAIL FAMILLE



RENTÉE SCOLAIRE 2024-2025



Éditorial

Mesdames, Messieurs, chers Parents.

En prévision de la rentrée scolaire 2024-2025, comme chaque année, nous avons le plaisir de vous transmettre le guide. Vous constaterez que pour la rentrée 2024-2025, le Conseil Municipal a voté le 8 Juin 2024 une augmentation de 2,5% des tarifs d'inscription au Restaurant scolaire, pour les enfants porteur d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et à la Garderie périscolaire.

Depuis le 1^{er} Septembre 2022, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les tarifs, sachant que selon les estimations de l'INSEE, l'inflation sera de 2,5% en 2024. Pour le nouveau marché de restauration scolaire, les tarifs de notre prestataire est passé de 2,42€ TTC à 2,57€ TTC pour un repas enfant, soit une augmentation de 6,2%.

Vous verrez dans ce guide que la création du compte famille pour les nouvelles familles se fait dès maintenant et que les inscriptions à la cantine et à la garderie pour toutes les familles se font à partir du Lundi 12 août 2024.

Nous vous souhaitons un bel été olympique ou ailleurs en espérant que ce guide répond le mieux possible à vos attentes.

Au nom de l'ensemble de la Municipalité de Wahagnies, Élus et Agents de la commune,
Hugues Leclercq, 1^{er} Adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Fonctionnement dès la Rentrée Scolaire 2024-2025

FAMILLES AUTONOMES

INSCRIPTIONS ET DÉSCRIPTIONS PAR LES FAMILLES

PAIEMENT EN LIGNE À L'INSCRIPTION

CRÉATION D' « AVOIRS » DANS LE DOSSIER FAMILLE



RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Ce règlement est applicable hors état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement.

Article 1 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire est situé 361 rue Jules Ferry à Wahagnies.

Il fonctionne les jours de classe et accueille les enfants scolarisés à l'école maternelle Suzanne Buisson et à l'école élémentaire Jules Ferry et présents en classe le matin.

Les repas ne peuvent être qu'exclusivement consommés au Restaurant Scolaire lors des services organisés. De ce fait, ils ne peuvent pas être emportés.

Tout enfant doit se comporter correctement.



En cas de manquement aux règles de vie en collectivité ; un accompagnement à la réadaptation du comportement de l'enfant sera envisagé :

- Dans un premier temps, l'enfant sera invité par l'animateur responsable à réadapter son comportement, La Mairie sera informée de tout comportement incorrect,
- Si les incivilités persistent, intervention de l'Adjoint aux Affaires Péri-scolaires auprès de l'enfant avec envoi d'un courrier d'information aux parents (à partir du 1^{er} incident),
- Selon la gravité de l'incident provoqué par l'enfant : convocation des parents et de l'enfant en Mairie. L'exclusion temporaire de l'enfant ou l'exclusion définitive pourra être prononcée.
En cas d'exclusion, il ne sera pas procédé au remboursement du/des repas concerné(s).

Tout comportement correct de l'enfant sera mis en valeur.



Article 2 : ESPACE PERSONNEL MY PERISCHOOL

Pour être admis au restaurant scolaire, l'inscription préalable via le logiciel MY PERISCHOOL est obligatoire. Elle doit être renouvelée tous les ans en remplissant en ligne le dossier d'inscription et/ou en modifiant les éléments nécessaires. Les pièces justificatives doivent être déposées dans l'espace famille afin d'être validées par les services concernés.

- *Droit à l'image,*
- *Repartir seul (Personnes autorisées et/ou majeurs)*
- *Autorisations de transport,*
- *Hospitalisation,*
- *Pratique des activités sportives,*
- *Attestation C.A.F ou M.S.A. (ou attestation d'impôts),*
- *La fiche sanitaire,*
- *La copie des pages vaccinations à jour du carnet de santé de l'enfant,*
- *Le règlement du Restaurant Scolaire,*
- *Un justificatif de domicile récent,*
- *Une attestation d'assurance de responsabilité civile,*
- *Le document P.A.I.,*
- *Justificatif employeur 2 parents*



Article 3 : INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

La réservation et le paiement des repas se feront en prépaiement SUR LE LOGICIEL MY PERISCHOOL via la plateforme [PayFiP](#) (ou en régie de recettes aux dates fixées par le régisseur communal pour les familles justifiant d'une impossibilité à utiliser l'outil informatique et/ou à effectuer les paiements en ligne) dans les délais maximums suivants :

Jours de consommation du repas	Limite de réservation et paiement, et/ou d'annulation sur MYPERISCHOOL
LUNDI	Vendredi précédent avant 12h
MARDI	Lundi précédent avant 12h
JEUDI	Mercredi précédent avant 12h
VENDREDI	Jeudi précédent avant 12h



A l'issue du paiement sur la plateforme [PayFiP](#) pour valider les réservations effectuées, un justificatif sera envoyé à la famille.

Les réservations non payées en lignes sont automatiquement annulées.

Les familles ont la possibilité d'effectuer les réservations à la période souhaitée. (Jour, semaine, mois ou année scolaire). Aucun rappel ne sera effectué auprès des familles pour l'inscription de leur(s) enfant(s) aux prestations souhaitées.

Article 4 : TARIFS

Les tarifs modulés en fonction des ressources des familles sont adoptés par le Conseil Municipal.
Impossibilité d'inverser les jours d'inscription au restaurant scolaire.



Tarifs du Restaurant scolaire

RESTAURANT
SCOLAIRE

TARIFS
2024-2025

Tranche de Quotient Familial	Tarif
0 à 1 273 €	1.00 €
1 274 à 1 473 €	2.56 €
1 474 € à +	3.08 €
Extérieurs	3.59 €
Adultes, enseignants, membres du personnel de la commune, personnes adultes extérieures	4.10 €

1,03€ pour les enfants en P.A.I.



Article 5 : PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires pourront être accueilli au restaurant scolaire. Pour cela, un Projet d'Accueil Individualisé Municipal (P.A.I.) devra être mis en œuvre. Il a pour but de faciliter l'accueil de l'enfant présentant une allergie alimentaire. Le dossier est à retirer, en Mairie. Une tarification pour l'accueil des enfants porteurs de P.A.I. est votée par le Conseil Municipal. Cette tarification correspond aux frais d'encadrement.



Article 6 : MALADIES ET ABSENCES

En cas d'absence de l'enfant, la famille devra se connecter sur son espace personnel du logiciel MYPERISCHOOL afin de procéder aux annulations des repas réservés pour les jours suivants en fonction de l'état de santé de l'enfant.

Cette démarche est indispensable afin de pouvoir annuler les réservations et pouvoir bénéficier d'un avoir correspondant au montant des prestations. Cette connexion sera également nécessaire lors des absences annoncées des enseignants.

Le repas du 1^{er} jour ne sera pas remboursé car réservé et payé par la collectivité.

Les repas réservés pour des jours de fermeture du service municipal de restauration (grève du personnel municipal, et/ou impossibilité de faire fonctionner le service), seront systématiquement déduits et recrédités sur les dossiers sous la forme d'un avoir.

Les familles devront procéder à l'annulation des repas pour les jours des sorties pédagogiques organisées par les écoles et pour les journées de grèves annoncées 48 heures à l'avance, dans les délais maximums indiqués dans l'Article 3.



Article 7 : ACCÈS AU RESTAURANT SCOLAIRE

L'accès au restaurant scolaire est strictement interdit à toutes personnes extérieures, parents d'élèves y compris.

Article 8 : FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE

Toute présence non justifiée, sans inscription préalable, sera facturée au double du tarif réglementaire maximum pour les Wahagnisiens et au double du tarif réglementaire des extérieurs.

En fonction du pointage, la famille recevra sur son espace personnel une facture à régler sur la plateforme [PayFiP](#) via le logiciel MYPERSCHOOL.

	Tranche de quotient familial	Tarif	Tarif unique pour les prestations non réservées
1	0 à 1273	1.00 €	6,15 €
2	1274 à 1473	2.56 €	6.15 €
3	1474 et +	3.08 €	6.15 €
4	Extérieurs	3.59 €	7.18 €



RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Ce règlement est applicable hors état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement.

Article 1 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

La garderie périscolaire est située au Centre de Loisirs, 72 rue Jules Ferry.

Elle fonctionne les jours de classe et accueille les enfants scolarisés à l'école maternelle Suzanne Buisson et à l'école élémentaire Jules Ferry.

Elle fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant toute l'année scolaire de 6 heures 50 à 8 heures 20 et 16 heures 30 à 19 heures.

Tout enfant doit se comporter correctement.



Le matin, et en cas d'intempérie ; le responsable de l'accueil peut prendre la décision de maintenir provisoirement les enfants au Centre de Loisirs en attendant de meilleures conditions climatiques. Les directrices des écoles seront informées de la situation et les enfants rejoindront leur établissement scolaire dès que possible.

Le soir, et en cas d'intempérie ; le responsable de l'accueil peut prendre la décision de maintenir les enfants aux écoles afin d'y organiser le service de garderie.

Un affichage sera effectué sur la porte du Centre de Loisirs **et un mail sera envoyé aux familles.**

ATTENTION : à partir de 8 H 10, tout enfant ne pourra plus être accueilli au Centre de Loisirs, ni déposé sur le parcours auprès des animateurs. **L'enfant devra obligatoirement être déposé à l'école en fonction des horaires définis par les établissements scolaires.** *L'enfant inscrit à la garderie ne pourra pas être repris avant 17 H 30 au Centre de Loisirs (1^{ère} heure du soir incompressible avec prise du goûter) ni sur le parcours auprès des animateurs.* Pour tout retard ou autre motif, il est impératif d'appeler le responsable de l'accueil au Centre de Loisirs (Message sur le répondeur en cas de non réponse)

Après 19 H 00, si la famille n'est pas venue chercher l'enfant à l'heure de fermeture de la structure, le responsable de l'accueil fera appel aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Si celles-ci sont absentes, le responsable devra organiser un hébergement provisoire, selon les dispositions de l'article 56 du Code de l'Action Sociale et des Familles (recueil provisoire par les services d'aide sociale à l'enfance). **Sauf cas exceptionnel signalé par téléphone au responsable de l'accueil.** Si la situation venait à se reproduire, l'enfant ne serait plus accueilli en garderie.



Les informations des parents destinées aux enseignants doivent leur être remises directement et ne pas transiter par les agents de la garderie périscolaire.

Il est formellement interdit de déposer à la garderie périscolaire les gâteaux pour les anniversaires organisés au sein des écoles. Ceux-ci sont à remettre directement aux enseignants.

En cas de manquement aux règles de vie en collectivité ; un accompagnement à la réadaptation du comportement de l'enfant sera envisagé :

- Dans un premier temps, l'enfant sera invité par l'animateur responsable à réadapter son comportement, La Mairie sera informée de tout comportement incorrect,
- Si les incivilités persistent, intervention de l'Adjoint aux Affaires Périscolaires auprès de l'enfant avec envoi d'un courrier d'information aux parents (à partir du 1^{er} incident),
- Selon la gravité de l'incident provoqué par l'enfant : convocation des parents et de l'enfant en Mairie. L'exclusion temporaire de l'enfant ou l'exclusion définitive pourra être prononcée.
En cas d'exclusion, il ne sera pas procédé au remboursement de la/des prestation(s) horaire(s) réservées.

Tout comportement correct de l'enfant sera mis en valeur.



Article 2 : ESPACE PERSONNEL MY PERISCHOOL

Pour être admis à la Garderie Périscolaire, l'inscription préalable via le logiciel MYPERISCHOOL est **obligatoire**. Elle doit être renouvelée tous les ans en remplissant en ligne le dossier d'inscription et/ou en modifiant les éléments nécessaires. Les pièces justificatives doivent être déposées dans l'espace famille afin d'être validées par les services concernés.

- *Droit à l'image,*
- *Repartir seul (Personnes autorisées et/ou majeurs)*
- *Autorisations de transport,*
- *Hospitalisation,*
- *Pratique des activités sportives,*
- *Attestation C.A.F ou M.S.A. (ou attestation d'impôts),*
- *La fiche sanitaire,*
- *La copie des pages vaccinations à jour du carnet de santé de l'enfant,*
- *Le règlement du Restaurant Scolaire,*
- *Un justificatif de domicile récent,*
- *Une attestation d'assurance de responsabilité civile,*
- *Le document P.A.I.,*
- *Justificatif employeur 2 parents*



Article 3 : INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

La réservation et le paiement des séances de garderies se feront en prépaiement SUR LE LOGICIEL MYPERISCHOOL via la plateforme [PayFiP](#) (ou en régie de recettes aux dates fixées par le régisseur communal pour les familles justifiant d'une impossibilité à utiliser l'outil informatique et/ou à effectuer les paiements en ligne) dans les délais maximums suivants :

Jours de participation à la garderie (Matin et/ou Soir)	Limite de réservation et paiement, et/ou d'annulation sur MYPERISCHOOL
LUNDI	Vendredi précédent avant 12h
MARDI	Lundi précédent avant 12h
JEUDI	Mercredi précédent avant 12h
VENDREDI	Jeudi précédent avant 12h



À l'issue du paiement sur la plateforme [PayFiP](#) pour valider les réservations effectuées, un justificatif sera envoyé à la famille.

Les réservations non payées en lignes sont automatiquement annulées.

Les familles ont la possibilité d'effectuer les réservations à la période souhaitée. (Jour, semaine, mois ou année scolaire). Aucun rappel ne sera effectué auprès des familles pour l'inscription de leur(s) enfant(s) aux prestations souhaitées. **Impossibilité d'inverser les jours d'inscription à la Garderie Périscolaire.**

Article 4 : TARIFS

Les tarifs modulés en fonction des ressources des familles sont adoptés par le Conseil Municipal.

Les tarifs sont fixés à la **½ Heure**, sauf la première du soir AVEC GOÛTER.

(Excepté pour les enfants en P.A.I. dont le montant du goûter sera déduit de la prestation.)

→ <u>MATIN</u> :	6h50-8h10	7h20-8h10	7h50-8h10	
→ <u>SOIR</u> :	16h30-17h30	16h30-18h00	16h30-18h30	16h30-19h00

Une tarification unique sera appliquée pour les prestations «réservées» en dehors des délais
ET POUR LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES CONSOMMÉES.

Elle sera égale au tarif maximum = 1,15 €



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

TARIFS 2023-2024

	Tarifs au créneau (Tranches de 30 minutes) MATIN/SOIR	Tarif Goûter (Sauf P.A.I.)	Tarifs 1 Heure soir + Goûter
A (0 à 369)	0,43 €	0,60 €	1,46 €
B (370 à 499)	0,47 €	0,60 €	1,54 €
C (500 à 700)	0,51 €	0,60 €	1,62 €
D (701 à 873)	0,55 €	0,60 €	1,70 €
E (874 à 1073)	0,61 €	0,60 €	1,82 €
F (1074 à 1273)	0,68 €	0,60 €	1,96 €
G (1274 à 1473)	0,76 €	0,60 €	2,12 €
H (1474 et +)	0,81 €	0,60 €	2,22 €
EXTERIEURS	0,86 €	0,60 €	2,32 €

Article 5 : MALADIES ET ABSENCES

Les enfants malades ne seront pas acceptés à la garderie périscolaire. Le personnel municipal n'est pas habilité à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants aux enfants, sauf lorsqu'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) en a précisément déterminé les conditions et circonstances. En cas d'absence d'un enseignant, un message sur l'E.N.T. est envoyé aux familles par les établissements scolaires.

En cas d'absence de l'enfant, la famille devra se connecter sur son espace personnel du logiciel MYPERISCHOOL afin de procéder aux annulations des séances de garderie réservées pour les jours suivants en fonction de l'état de santé de l'enfant. Cette démarche est indispensable afin de pouvoir annuler les réservations et pouvoir bénéficier d'un avoir correspondant au montant des prestations. Cette connexion sera également nécessaire lors des absences annoncées des enseignants.

Les séances de garderie réservées pour des jours de fermeture du service municipal de la garderie périscolaire (grève du personnel municipal, et/ou impossibilité de faire fonctionner le service), seront systématiquement déduites et recredités sur les dossiers sous la forme d'un avoir. Les familles devront procéder à l'annulation des séances de garderie pour les jours des sorties pédagogiques organisées par les écoles et pour les journées de grèves des enseignants annoncées 48 heures à l'avance, dans les délais maximums indiqués dans l'Article 3.



Article 6 : ACCÈS A LA GARDERIE PERISCOLAIRE

L'accès au Centre de Loisirs est strictement interdit à toutes personnes extérieures, parents d'élèves y compris.

Article 7 : FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE

Une tarification unique sera appliquée pour les prestations réservées en dehors des délais et pour les prestations complémentaires consommées. Elle sera égale au tarif maximum = 1.12 €.

En fonction du pointage, la famille recevra sur son espace personnel une facture à régler sur la plateforme [PayFiP](#) via le logiciel MYPERISCHOOL.



DOCUMENT D'INFORMATION

À destination des nouvelles familles
pour la création du compte famille
MYPERISCHOOL dès maintenant.

À destination de toutes les familles pour les
inscriptions à partir du Lundi 12 Août 2024.



Scannez le QR Code
pour découvrir
MyPérischool !



Wahagnies
Rentrée scolaire de Septembre 2024

Les inscriptions se feront désormais par **internet** grâce à
l'**application MyPérischool** : un seul compte famille pour gérer
les activités communales et centres de loisirs Pévèle
Carembault.

Dès maintenant, rendez-vous sur



<https://portailfamille.pevelecarembault.fr>

Code d'accès qui vous sera demandé à l'inscription :

P3V3L3C

Si vous ne disposez pas encore
d'un accès, vous **devez créer
votre compte famille**. Dès
maintenant, ajoutez vos enfants
et déposez les justificatifs
d'usage dans MyPérischool. À
partir du **Lundi 14 Août 2023** vous
pourrez **Inscrire vos enfants aux
activités (cantine, garderie,
etc...)** via le menu **Inscriptions**.

Possibilité de
paiement en ligne
par carte bancaire
sur votre espace parent
MyPérischool

Votre commune
est à votre
disposition pour
vous accompagner

Transmission de
vos justificatifs via
votre espace
parent MyPérischool

Application mobile
parents disponible
sur Google Play et
App Store

Une question ? Contactez alde@myperischool.fr
Précisez **[Wahagnies]** en objet du mail.

ÉTAPE 1

Comment créer mon dossier ?

<https://portailfamille.pevelecarembault.fr>

où sur l'Application Mobile
MY PERISCHOOL



Vous êtes amené à remplir un formulaire composé de plusieurs parties, complétez toutes les informations demandées.

Je crée mon compte parent

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Code d'accès * Email *

Prénom * Nom *

Tél. mobile * Tél. fixe *

Remarque : un seul numéro de téléphone est requis.

ANNULER **SUIVANT** **2**

2

Adresse



Code d'accès qui vous sera demandé à l'inscription :

P3V3L3C

Cliquez sur suivant, pour passer à la seconde partie du formulaire.
Complétez les informations concernant votre adresse puis cliquez sur suivant.



ADRESSE

Numéro et rue *

Code postal * Ville *

PRÉCÉDENT SUIVANT 1

MOT DE PASSE

- Le mot de passe doit contenir:
- Au moins 8 caractères
- Une majuscule
- Une minuscule
- Un chiffre



La dernière partie du formulaire consiste à choisir le mot de passe de votre compte parent, et à accepter les conditions générales d'utilisation.



MOT DE PASSE

Le mot de passe doit contenir :

- ✓ Au moins 8 caractères
- ✓ Une majuscule
- ✓ Une minuscule
- ✓ Un chiffre

1

Mot de passe *

Confirmation *

J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation

2

PRÉCÉDENT

VALIDER 3



Lorsque vous choisissez votre mot de passe, un indicateur vous informe sur la robustesse de votre mot de passe.

Il doit contenir :

- Au moins 8 caractères
- Une majuscule
- Une minuscule
- Un chiffre

Vous devez accepter les conditions générales d'utilisation en cochant la case à cocher.

Une fois terminé, cliquez sur le bouton "Valider".

Une fenêtre vous informe que votre compte a été créé et qu'un **mail de confirmation vous a été envoyé sur votre adresse mail.**

Rendez-vous sur le mail reçu pour activer votre compte.



ÉTAPE 2

Première connexion

Votre compte parent MyPérischool a été **créé et activé**. Vous pouvez désormais accéder à votre espace privé et sécurisé.
Pour cela, rendez vous sur l'adresse :

<https://portailfamille.pevelecarembault.fr>



Renseignez le mail de votre compte parent MyPérischool ainsi que le mot de passe choisi lors de la création de votre compte à l'étape précédente.

Cliquez ensuite sur le bouton "Connexion".

Lors de votre toute première connexion, vous êtes invité à compléter étape par étape, les informations nécessaires à la bonne utilisation de MyPérischool.

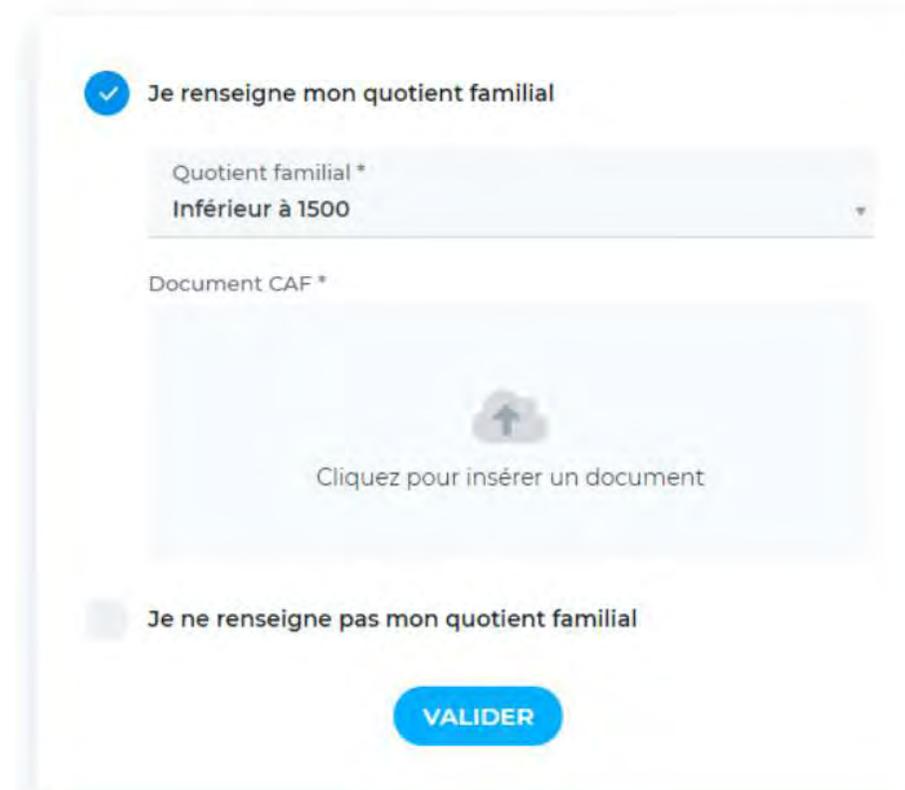


SITUATION C.A.F.

Pour les familles qui n'ont pas de n° allocataire C.A.F. ou M.S.A., vous devrez fournir votre fiche d'imposition.

En communiquant votre quotient familial, vous devrez **fournir votre justificatif CAF**, ce qui vous permettra de bénéficier des **tarifs adaptés** de la commune.

Si vous ne le communiquez pas, vous serez soumis à la **grille tarifaire maximale**.



The screenshot shows a web form with two radio button options. The first option, "Je renseigne mon quotient familial", is selected and has a blue checkmark. Below it is a dropdown menu for "Quotient familial *" with the value "Inférieur à 1500". Underneath is a section for "Document CAF *" with a large light blue box containing an upload icon and the text "Cliquez pour insérer un document". The second option, "Je ne renseigne pas mon quotient familial", is unselected. At the bottom right is a blue "VALIDER" button.



Créer la fiche de votre enfant

La prochaine étape consiste à **créer la fiche de votre enfant**.
Cette étape est obligatoire.

Vous allez devoir renseigner toutes les informations concernant votre enfant.
Ces informations sont découpées en 6 étapes



Créons désormais les **fiches de vos enfants** afin de pouvoir les inscrire aux activités !

ALLONS-Y !



ETAPE 1/6
INFORMATIONS SUR L'ENFANT

PHOTO DE L'ENFANT

Cliquez pour insérer une photo

SUIVANT

Vous devez obligatoirement renseigner la photo de votre enfant.

Celle-ci sert notamment à faciliter le pointage des enfants par les agents communaux lors des activités.

Cliquez sur "Suivant".



ETAPE 1/6
INFORMATIONS SUR L'ENFANT



1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Prénom *

Nom *

Sexe *

Masculin

Féminin

Enfant en PAI *

Oui

Non

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé.

PRÉCÉDENT SUIVANT

Renseignez le prénom, nom et sexe de votre enfant. Si celui-ci bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (PAI), indiquez-le.



ÉTAPE 1/6
INFORMATIONS SUR L'ENFANT



 **NAISSANCE**

Date de naissance *

jj/mm/aaaa

Ville de naissance *

Pays de naissance *

France

PRÉCÉDENT

SUIVANT

 **ADRESSE**

Numéro et rue *

Code postal *

Ville *

PRÉCÉDENT

SUIVANT

Vérifiez l'adresse de l'enfant. Par défaut, les champs sont remplis à partir des informations de votre compte parent.

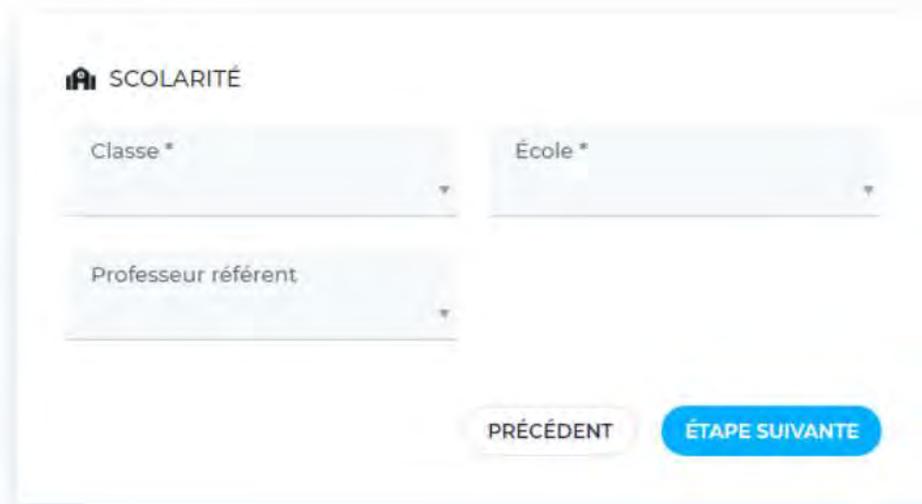
Renseignez la date de naissance, la ville et le pays de naissance de votre enfant.

Cliquez sur "Suivant".



Vous devez maintenant répondre aux différentes demandes d'autorisations que nécessaires à votre commune. Celles-ci diffèrent d'une commune à l'autre.

Vous devez simplement répondre "Oui" ou "Non" à une série de question.



SCOLARITÉ

Classe * École *

Professeur référent

PRÉCÉDENT ÉTAPE SUIVANTE



ETAPE 2/6

AUTORISATIONS

Autorisez-vous les animateurs à prendre des photos de votre enfant dans le cadre des activités ?

Oui Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

Renseignez la classe, l'école et le professeur référent de votre enfant. Le professeur référent pourra être complété plus tard si vous ne connaissez pas encore son nom.

Cliquez sur "Etape suivante".

Lorsque vous avez répondu à toutes les demandes d'autorisations, vous arrivez à l'étape suivante.



Vous devez à présent déclarer les responsables de l'enfant. Il s'agit souvent des parents.

Il faut obligatoirement ajouter au moins un responsable référent.

Cliquez sur le bouton "Ajouter" au niveau du responsable référent. (rectangle 1 sur l'image ci-dessous).

ÉTAPE 3/6
RESPONSABLES

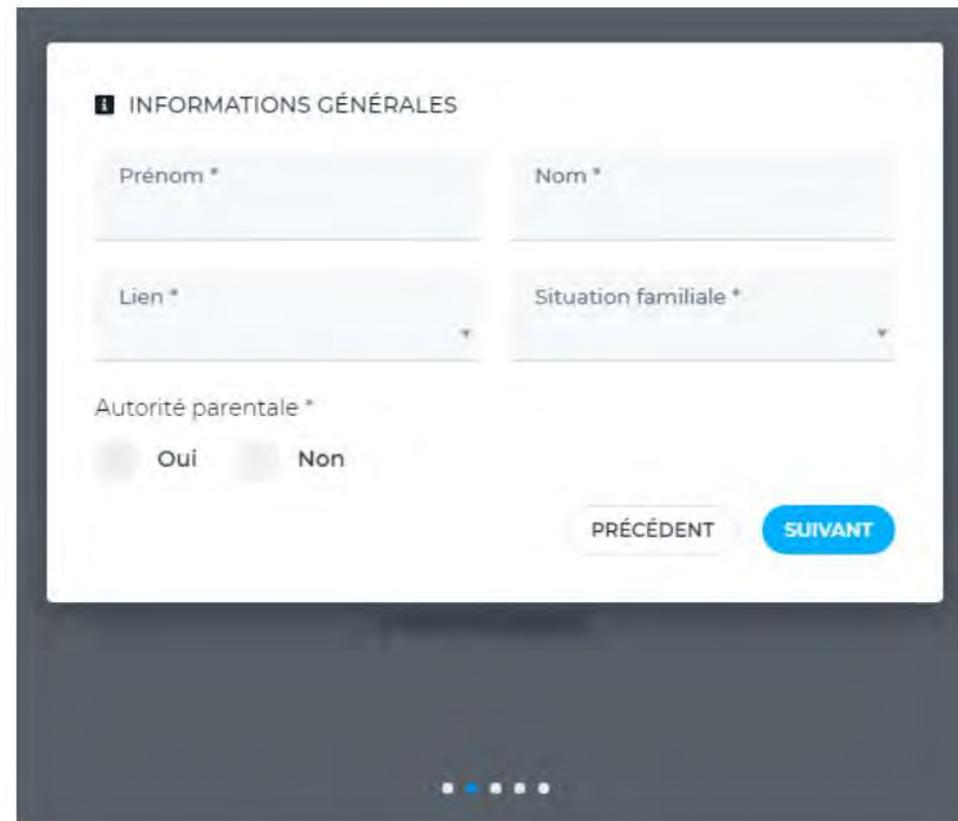


Responsable référent
Obligatoire

Second responsable
Facultatif

AJOUTER 1

AJOUTER



1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Prénom *

Nom *

Lien *

Situation familiale *

Autorité parentale *

Oui Non

PRÉCÉDENT SUIVANT

Renseignez le prénom, nom, le lien par rapport à l'enfant et la situation familiale du responsable.

Vous devrez indiquer également si le responsable a l'autorité parentale sur l'enfant.



NAISSANCE

Date de naissance *
//mm/aaaa

Ville de naissance *

Pays de naissance *
France

PRÉCÉDENT **SUIVANT**

• • • • •

ADRESSE

Numéro et rue *
Rue de Labas

Code postal * 62400

Ville * BETHUNE

PRÉCÉDENT **SUIVANT**

• • • • •

Renseignez l'adresse du responsable, puis cliquez sur le bouton "Suivant".

Renseignez les informations de naissance du responsable, puis cliquez sur le bouton "Suivant".



CONTACT ET PROFESSION

Email *

Téléphone *

Profession *

Catégorie socio. *

PRÉCÉDENT VALIDER



Renseignez l'adresse mail, le numéro de téléphone, la profession et la catégorie socio-professionnelle du responsable.

Cliquez sur le bouton "Valider" pour finaliser l'ajout du responsable.

Responsable référent
Obligatoire

Charly BIGO

MODIFIER

Second responsable
Facultatif

AJOUTER

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Vous pouvez de la même façon, ajouter un second responsable.

Pour continuer, cliquez sur le bouton "Étape suivante".



Vous pouvez ajouter des personnes de confiance. Les personnes de confiance sont les personnes que vous autorisez à venir rechercher votre enfant par exemple, ou à être appelées en cas de problème.

Cette étape est facultative, mais recommandée.

Pour ajouter une personne de confiance, cliquez sur le bouton "Ajouter".

Les informations demandées sont semblables aux informations demandées lors de l'ajout d'un responsable. (voir l'étape précédente)

Une fois vos personnes de confiance ajoutées, cliquez sur le bouton "Étape suivante".



ÉTAPE 5/6
FICHE MÉDICALE



ÉTAPE 5/6
FICHE MÉDICALE



MÉDECIN TRAITANT

Prénom *

Nom *

Numéro et rue *

Code postal *

Ville *

Téléphone *

01 23 45 67 89

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

SUIVANT

VACCINS EFFECTUÉS

Bcg

Coqueluche

Diphtérie

Hépatite b

Poliomyélite *

Dernier rappel *

jj/mm/aaaa

ROR

Tétanos *

Dernier rappel *

jj/mm/aaaa

PRÉCÉDENT

SUIVANT

Renseignez les informations sur le médecin traitant de votre enfant, puis cliquez sur le bouton "Suivant".



Cochez les vaccins fait par votre enfant et indiquez les dates d'injection des différents vaccins. La poliomyélite et le tétanos sont des vaccins obligatoires.

Cliquez sur le bouton "Suivant"



63 RECOMMANDATIONS

Lunettes

Prothèses auditives

Prothèses dentaires

Autres recommandations

Vous pouvez indiquer les autres recommandations importantes à connaître pour les encadrants lors des activités de votre enfant.



👤 ALLERGIES

Animaux

Asthme

Médicamenteuse

Informations complémentaires

Indiquez les différentes allergies de votre enfant s'il en a.

MALADIES CONTRACTÉES

<input type="checkbox"/> Angine	<input type="checkbox"/> Rougeole
<input type="checkbox"/> Coqueluche	<input type="checkbox"/> Rubéole
<input type="checkbox"/> Oreillons	<input type="checkbox"/> Scarlatine
<input type="checkbox"/> Otite	<input type="checkbox"/> Varicelle
<input type="checkbox"/> Rhumatisme articulaire	

Autres maladies contractées

ALIMENTATION

Type de repas que consomme l'enfant *

Complet

Régime alimentaire

Vous pouvez sélectionner le type de repas que consomme votre enfant et spécifier en commentaire des indications particulières.

Cliquez sur le bouton "Suivant" pour continuer.

Pour WAHAGNIES: COMPLET ou VÉGÉTARIEN



Enfin, vous devez autoriser le traitement des informations de votre enfant et certifier l'exactitude de tous les renseignements apportés.

Pour cela, cochez la case.



Saisissez votre mot de passe (celui utilisé pour se connecter à votre compte MyPérischool) et cliquez sur le bouton "Valider".

ÉTAPE 6/6
CONFIRMATION

1

En cochant cette case, vous **autorisez le traitement des informations de votre enfant** afin de compléter sa fiche de liaison sanitaire. Vous certifiez également **l'exactitude de tous les renseignements fournis**.

Mot de passe *



ÉTAPE PRÉCÉDENTE



Créer la fiche de mes autres enfants

Vous avez créé les fiches de :



Octavia

Que souhaitez-vous faire ?

AJOUTER UN AUTRE ENFANT

ETAPE SUIVANTE

Cliquez sur le bouton "Ajouter un autre enfant", pour créer un autre enfant dans l'application.

Remarque : Vous pourrez toujours ajouter et modifier les informations de vos enfants ultérieurement.

Cliquez sur le bouton "Étape suivante" pour continuer.





Félicitations !

Votre situation va être validée dans les prochaines heures par le **service administratif de votre mairie**.

Nous vous enverrons un **mail** quand elle sera effective.

Vous pourrez ensuite procéder aux inscriptions de vos enfants.

ME DÉCONNECTER

Création des dossiers familles Jusqu'au Vendredi 2 Août 2024

Désormais, votre situation doit être vérifiée par un agent de la commune avant de pouvoir accéder aux inscriptions.

Votre attestation CAF ou votre avis d'imposition va être vérifié(e) et validé(e) par les agents de la commune.

Vous recevrez un mail lorsque votre situation aura été contrôlée. Vous pourrez alors passer aux étapes suivantes.

INSCRIPTIONS À partir du Lundi 12 Août 2024



ETAPE 3

FOURNIR LES DOCUMENTS

Une fois connecté sur votre compte parent MyPérischool, vous arrivez sur la page d'accueil proposant les inscriptions.

En haut de l'écran, un message vous indique de fournir les documents avant d'inscrire vos enfants.

Cliquez sur "Mes documents" dans le menu.



Pensez à fournir vos documents avant d'inscrire vos enfants!

Bienvenue Charly!

souhaitez-vous inscrire vos enfants ?

Activités périscolaires
(accueil périscolaire, restauration scolaire, etc.)

Accueils de loisirs
(vacances scolaires, grandes vacances)

INFORMATIONS UTILES

code commune : 039705
adresse MyPérischool : ede@myperischool.fr

Vous retrouvez sur cette page, tous les documents associés à votre compte ou à vos enfants.

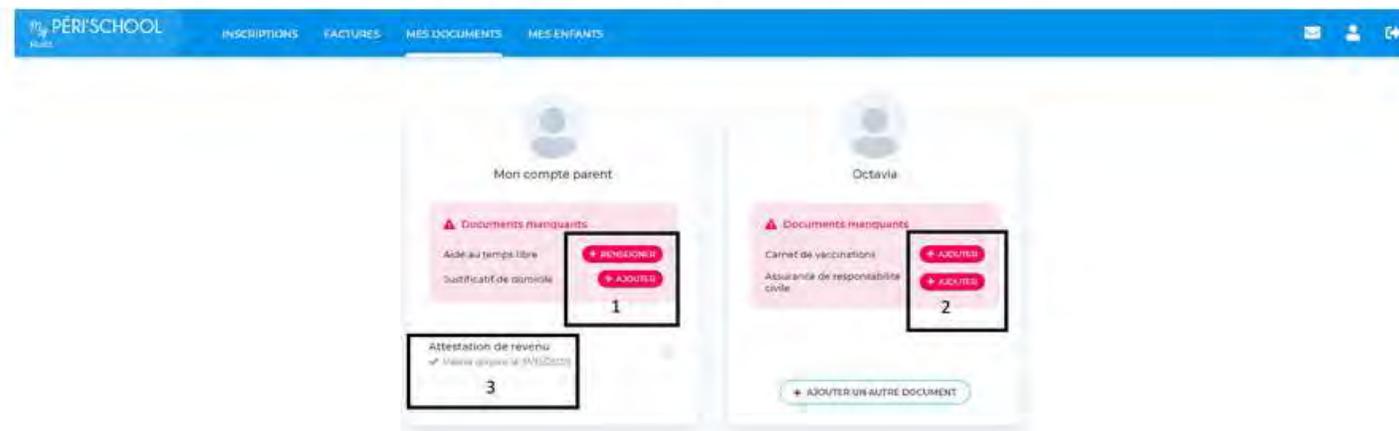


On retrouve par ailleurs, l'attestation CAF ou l'avis d'imposition fourni lors de la première connexion. (rectangle 3 sur l'image ci-dessous).

Les zones en rouge indiquent les documents manquants.

Les documents manquants peuvent être bloquants pour l'inscription de votre enfant aux activités.

Pour ajouter les documents manquants, il suffit de cliquer sur le bouton "Ajouter", à droite du document en question. (rectangle 1 et 2 sur l'image ci-dessous).



Chaque document ajouté sera vérifié par les services de la mairie. Son statut passe en attente de validation (voir l'image ci-dessous).



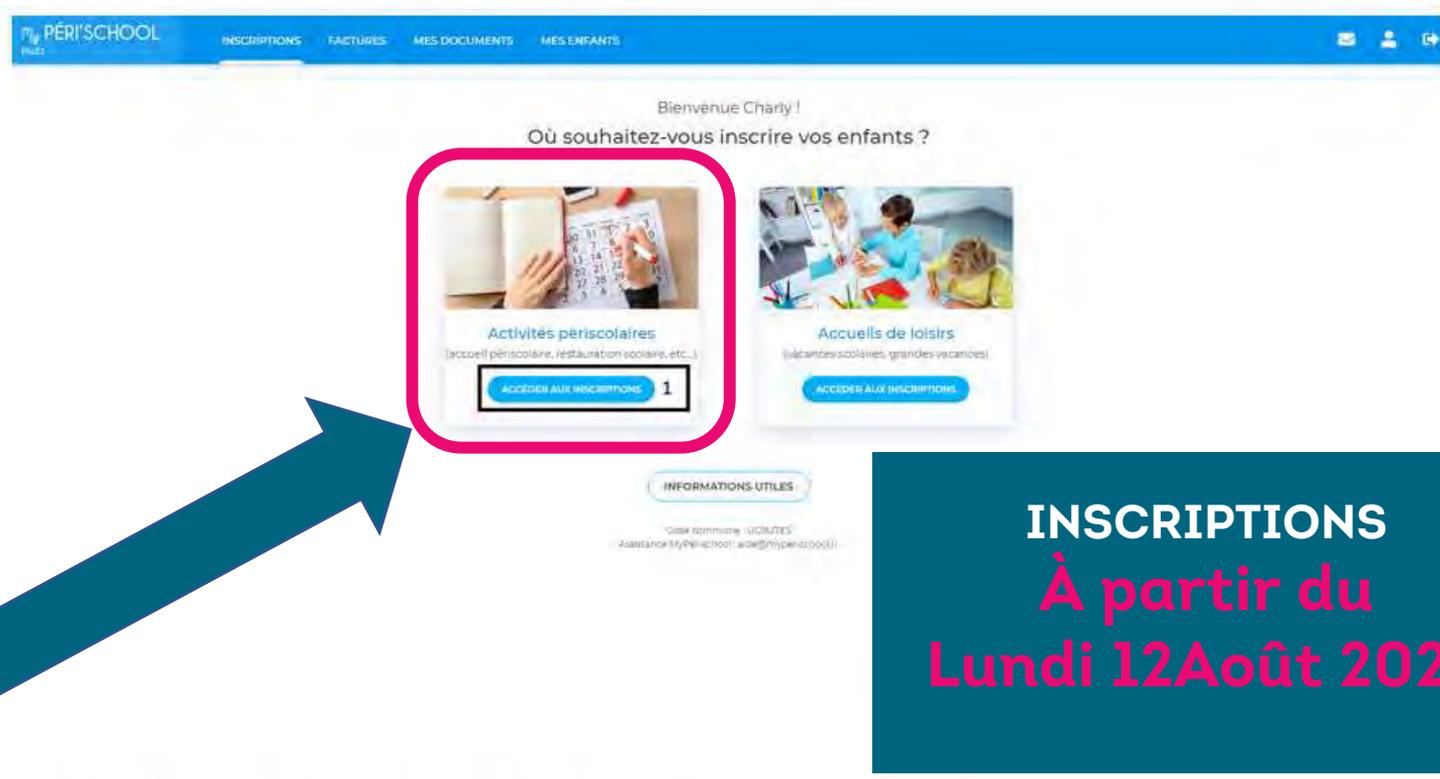


Une fois validé, le document apparait comme validé et une date vous indique quand le document sera à remplacer.

Harmonisation des durées avec Pévèle Carembault



ÉTAPE 4 INSCRIRE SON ENFANTS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES



INSCRIPTIONS
À partir du
Lundi 12Août 2024

Vous devez ensuite sélectionner l'enfant que vous souhaitez inscrire en premier.

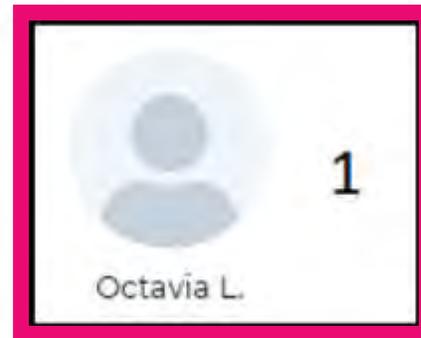
Pour inscrire votre enfant, allez dans "Inscriptions" puis choisissez si vous voulez inscrire votre enfant aux activités périscolaires (Cantine, Garderie...) ou si vous souhaitez l'inscrire aux accueils de loisirs (vacances scolaires). Cliquez sur le bouton "Accéder aux inscriptions". (rectangle 1 sur l'image ci-dessous).



Pour cela, cliquez sur la photo représentant votre enfant. (rectangle 1 sur l'image ci-dessous)



Veillez sélectionner un membre de la famille



Un calendrier s'affiche, proposant tous les créneaux où votre enfant peut s'inscrire.



Un calendrier s'affiche, proposant tous les créneaux où votre enfant peut s'inscrire.

Vous pouvez naviguer dans le calendrier en utilisant les flèches (rectangle 1 sur l'image ci-dessous).

Lorsque vous trouvez le créneau où vous souhaitez inscrire votre enfant, cliquez dessus. (rectangle 2 sur l'image ci-dessous)

The screenshot shows a weekly calendar for the week of March 3rd to 9th. The days are: LUN. 03/05, MAR. 04/05, MER. 05/05, JEU. 06/05, VEN. 07/05, SAM. 08/05, DIM. 09/05. A blue arrow labeled '2' points to a slot on Monday, 03/05, from 07:30 to 08:30. A green arrow labeled '1' points to navigation arrows on the right side of the calendar. A detailed view of the selected slot is shown on the right, for Thursday, 01/09, with three morning slots: 06:50-07:20, 07:20-07:50, and 07:50-08:20, all marked as 'Garderie périscolaire' with 0 présents / 0 inscrits. A 'Cantine' slot from 11:20-12:00 is also shown.

Une fenêtre apparaît. Si vous souhaitez inscrire votre enfant sur ce créneau et uniquement ce jour là, il vous suffit de cliquer sur le bouton "Valider".

**Si INSCRIPTION
garderie matin
À partir de 6h50**

**ATTENTION
CLIQUEZ
SUR LES 3 CASES DU
MATIN**

**6H50-7H20
7H20-7H50
7H50-8H20**



Je m'inscris



À ce créneau uniquement



Sur plusieurs jours de la semaine (à partir de cette séance d'activité)

FERMER

VALIDER



Si, en revanche, vous souhaitez inscrire votre enfant à ce créneau sur plusieurs jours, cochez "Sur plusieurs jours de la semaine (à partir de cette séance d'activité)". (rectangle 1 sur l'image ci dessous)

Vous pourrez alors choisir d'inscrire votre enfant sur des jours définis (rectangle 2 sur l'image ci dessous) jusqu'à une certaine date (rectangle 3 sur l'image ci dessous) . Vous n'aurez donc pas à cliquer sur les créneaux un par un.

Ensuite "Valider"

Je m'inscris

À ce créneau uniquement

1 Sur plusieurs jours de la semaine (à partir de cette séance d'activité)

2 Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim

3 Jusqu'au
06/07/2021



Les créneaux sélectionnés apparaissent en vert.

Amandine B. Mathéo B.

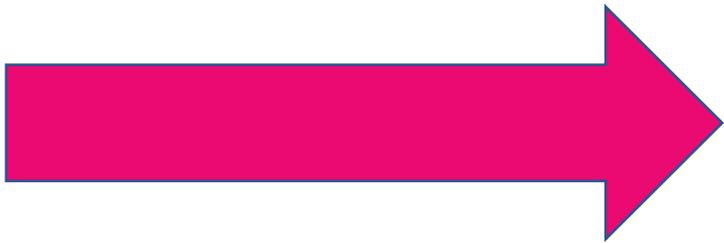
LUN. 03/05 MAR. 04/05 MER. 05/05 JEU. 06/05 VEN. 07/05 SAM. 08/05 DIM. 09/05

07:30 - 08:30 Accueil périscolaire	07:30 - 08:30 Accueil périscolaire	07:30 - 09:00 Accueil périscolaire mercredi	07:30 - 08:30 Accueil périscolaire	07:30 - 08:30 Accueil périscolaire
12:00 - 13:30 Restauration scolaire	12:00 - 13:30 Restauration scolaire	09:00 - 12:00 ACM Mercredi	12:00 - 13:30 Restauration scolaire	12:00 - 13:30 Restauration scolaire
16:00 - 18:30 Accueil périscolaire	16:00 - 18:30 Accueil périscolaire	12:00 - 13:30 Restauration mercredi	16:00 - 18:30 Accueil périscolaire	16:00 - 18:30 Accueil périscolaire
		03:30 - 07:00 ACM Mercredi		
		17:00 - 18:30 Accueil périscolaire mercredi		

Besoin d'aide ? Encours mensuel 27,20 € Montant à régler 0,00 € VALIDER

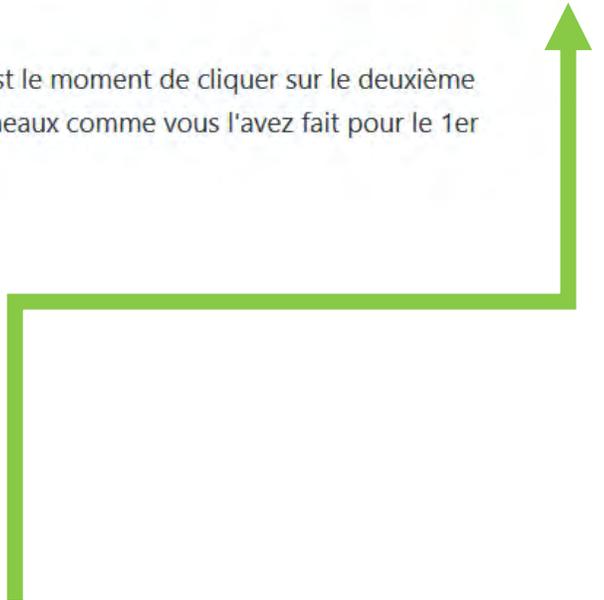
JEU. 01/09	VEN. 02/09
06:50 - 07:20 ✓ Garderie périscolaire 0 présents / 0 inscrits	06:50 - 07:20 ✓ Garderie périscolaire 0 présents / 0 inscrits
07:20 - 07:50 ✓ Garderie périscolaire 0 présents / 0 inscrits	07:20 - 07:50 ✓ Garderie périscolaire 0 présents / 0 inscrits
07:50 - 08:20 ✓ Garderie périscolaire 0 présents / 0 inscrits	07:50 - 08:20 ✓ Garderie périscolaire 0 présents / 0 inscrits
11:20 - 13:20 ✓ Cantine 0 présents / 0 inscrits	11:20 - 13:20 ✓ Cantine 0 présents / 0 inscrits





Attention : Votre enfant n'est pas encore inscrit.

Si vous avez un (ou plusieurs) autre(s) enfant(s) à inscrire, c'est le moment de cliquer sur le deuxième enfant (comme sur le carré noir ci-dessous) et choisir les créneaux comme vous l'avez fait pour le 1er enfant.



Pour valider les inscriptions : cliquez sur le bouton "Valider".

Vous arrivez ensuite au moment du récapitulatif, c'est le moment de vérifier si vous n'avez rien oublié et si vous n'avez pas fait d'erreur.



Si vous avez des avoirs, un bouton "Utiliser un avoir" peut apparaître sur le récapitulatif. Il apparaît uniquement si vous avez des avoirs dont le **montant est inférieur ou égal à la somme à payer.**



RÉCAPITULATIF


Martin

Montant à régler

 Accueil périscolaire x 3
1,20 € [DÉTAIL](#)

MONTANTS TOTAUX



Montant à régler
1,20 €

[UTILISER UN AVOIR](#)

[RETOUR AUX INSCRIPTIONS](#)

[VALIDER LES INSCRIPTIONS](#)



Lorsque vous cliquez dessus, une fenêtre apparaît. Cochez les avoirs que vous souhaitez utiliser puis cliquez sur "Valider".



RÉCAPITULATIF



Amandine

Encours mensuel

Restauration scolaire x 8
27,20 €

DÉTAIL

MONTANTS TOTAUX

Encours mensuel
27,20 €

RETOUR AUX INSCRIPTIONS

VALIDER LES INSCRIPTIONS



ÉTAPE 5 DÉSINSCRIPTION

Pour désinscrire votre enfant, allez dans "Inscriptions" puis choisissez si vous voulez désinscrire votre enfant aux activités périscolaires (cantine, garderie...) ou si vous souhaitez le désinscrire aux accueils de loisirs (vacances scolaires).

Cliquez sur le bouton "Accéder aux inscriptions". (rectangle 1 sur l'image ci-dessous).



Vous devez ensuite sélectionner l'enfant que vous souhaitez désinscrire en premier.

Pour cela, cliquez sur la photo représentant votre enfant. (rectangle 1 sur l'image ci-dessous)

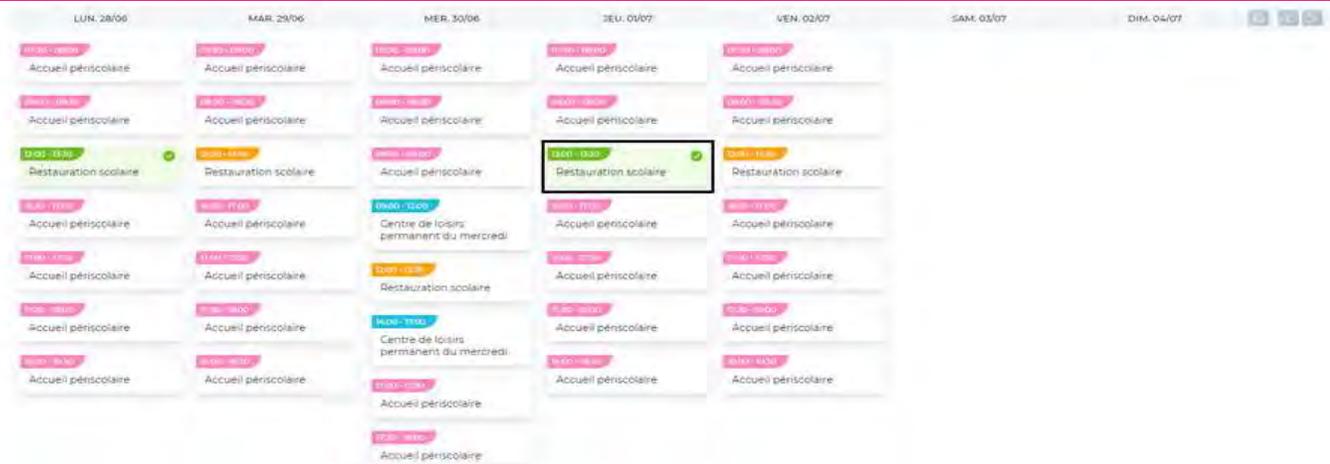


Veillez sélectionner un membre de la famille



Le calendrier s'affiche. Cliquez simplement sur les créneaux où vous souhaitez désinscrire votre enfant.
Comme pour les inscriptions, vous pouvez effectuer des désinscriptions pour plusieurs enfants.

Attention, pour chaque créneau, il y a un délai (variable selon la commune) durant lequel vous pouvez désinscrire votre enfant. Passé ce délai, la désinscription est impossible.



Les montants s'actualisent. Cliquez sur le bouton "Valider".



Le récapitulatif s'affiche. Cliquez sur "Valider les inscriptions".

Si **DÉSINSCRIPTION**
garderie matin
À partir de 6h50

**ATTENTION
CLIQUEZ
SUR LES 3 CASES DU
MATIN**

**6H50-7H20
7H20-7H50
7H50-8H20**



RÉCAPITULATIF



Martin

Désinscriptions générant des avoirs

	Restauration scolaire x1 3,35 €	DÉTAIL
---	------------------------------------	------------------------

MONTANTS TOTAUX

Désinscriptions générant des avoirs
3,35 €

[RETOUR AUX INSCRIPTIONS](#)

[VALIDER LES INSCRIPTIONS](#)

Notez que, si besoin, vous pouvez réaliser des inscriptions et des désinscriptions en même temps.



COMMUNICATION avec les familles

PÉRI'SCHOOL
Péris - Carembault

INSCRIPTIONS FACTURES MES DOCUMENTS MA FAMILLE

Bienvenue Nicolas !
Où souhaitez-vous inscrire vos enfants ?

Activités périscolaires
(accueil périscolaire, restauration scolaire, etc...)
ACCÉDER AUX INSCRIPTIONS

Accueils de loisirs
(vacances scolaires, grandes vacances)
ACCÉDER AUX INSCRIPTIONS

INFORMATIONS UTILES

Code commune : P3V3L3C
Assistance MyPérischool : aide@myperischool.fr



Supports et Aide



MyPÉRI'SCHOOL
Périscolaire Carambaud

INSCRIPTIONS FACTURES MES DOCUMENTS MA FAMILLE

Bienvenue Nicolas !
Où souhaitez-vous inscrire vos enfants ?

Activités périscolaires
(accueil périscolaire, restauration scolaire, etc...)
[ACCÉDER AUX INSCRIPTIONS](#)

Accueils de loisirs
(vacances scolaires, grandes vacances)
[ACCÉDER AUX INSCRIPTIONS](#)

INFORMATIONS UTILES

Code commune : P3V3L3C
Assistance MyPérischool : aide@myperischool.fr



Supports et Aide

BIEN PRECISER WAHAGNIES
DANS L'OBJET DU MESSAGE

Assistance MyPérischool

Envoyer une demande

Actualités
Découvrez toute l'actualité autour de MyPérischool et restez informé des dernières nouveautés.

Questions fréquentes
Trouvez la réponse à votre question parmi les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Guide d'utilisation
Suivez nos tutoriels afin d'améliorer vos connaissances sur l'utilisation des fonctionnalités MyPérischool.



Supports et Aide



Une question ? Contactez aide@myperischool.fr
Précisez **[Wahagnies]** en objet du mail.



MAIRIE DE WAHAGNIES

03.20.86.57.49

contact@wahagnies.fr

Jours et heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h



CENTRE DE LOISIRS

03.20.57.54.63

Service Animation Enfance Jeunesse

Services Périscolaires de Garderie et de Restauration

Coordination des Accueils de Loisirs

LES INFORMATIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES

Mercredis Récréatifs

A.C.M. d'Automne

A.C.M. d'Hiver

A.C.M. de Printemps

A.C.M. d'Eté (Juillet et Août)

SERONT ENVOYÉES AUX FAMILLES VIA MY PERIBOX, LA MESSAGERIE DE VOTRE PORTAIL MY PERISCHOOL



ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE BUISSON

03.20.86.51.64

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

03.20.86.55.43



RYTHME DES ÉCOLES



CALENDRIER SCOLAIRE

2024 - 2025

vacances-scolaires-gouv.com

ZONE A
Besançon • Bordeaux • Clermont-Ferrand • Dijon • Grenoble • Limoges • Lyon • Poitiers

ZONE B
Aix-Marseille • Amiens • Lille • Nancy-Metz • Nantes • Nice • Normandie • Orléans-Tours • Reims • Rennes • Strasbourg

ZONE C
Créteil • Montpellier • Paris • Toulouse • Versailles

2024				2025											
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT				
1 Di	1 Ma	1 Ve	1 Di	1 Ma	1 Sa	1 Sa	1 Ma	1 Je	1 Di	1 Ma	1 Ve	1 Ve			
2 Lu	2 Me	2 Sa	2 Lu	2 Je	2 Di	2 Di	2 Me	2 Ve	2 Lu	2 Me	2 Sa	2 Sa			
3 Ma	3 Je	3 Di	3 Ma	3 Sa	3 Lu	3 Lu	3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je	3 Di	3 Di			
4 Me	4 Ve	4 Lu	4 Me	4 Sa	4 Ma	4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu	4 Lu			
5 Je	5 Sa	5 Ma	5 Je	5 Di	5 Me	5 Me	5 Sa	5 Lu	5 Je	5 Sa	5 Ma	5 Ma			
6 Ve	6 Di	6 Me	6 Ve	6 Lu	6 Je	6 Je	6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me	6 Me			
7 Sa	7 Lu	7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Ve	7 Ve	7 Lu	7 Me	7 Sa	7 Lu	7 Je	7 Je			
8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Di	8 Me	8 Sa	8 Sa	8 Ma	8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Ve			
9 Lu	9 Me	9 Sa	9 Lu	9 Je	9 Di	9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu	9 Me	9 Sa	9 Sa			
10 Ma	10 Je	10 Di	10 Ma	10 Ve	10 Lu	10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di	10 Di			
11 Me	11 Ve	11 Lu	11 Me	11 Sa	11 Ma	11 Ma	11 Ve	11 Di	Me	11 Ve	11 Sa	11 Sa			
12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Je	12 Di	12 Me	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Ma			
13 Ve	13 Di	13 Me	13 Ve	13 Lu	13 Je	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Me			
14 Sa	14 Lu	14 Je	14 Sa	14 Ma	14 Ve	14 Ve	14 Lu	14 Me	14 Sa	14 Je	14 Sa	14 Sa			
15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Di	15 Me	15 Sa	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Sa	15 Sa			
16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Lu	16 Je	16 Di	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Sa			
17 Ma	17 Je	17 Di	17 Ma	17 Ve	17 Lu	17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Sa	17 Di	17 Di			
18 Me	18 Ve	18 Lu	18 Me	18 Sa	18 Ma	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Lu			
19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Je	19 Di	19 Me	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Ma			
20 Ve	20 Di	20 Me	20 Ve	20 Lu	20 Je	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Sa	20 Me	20 Me			
21 Sa	21 Lu	21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Ve	21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa	21 Lu	21 Je	21 Je			
22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Di	22 Me	22 Sa	22 Sa	22 Ma	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Ve			
23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Lu	23 Je	23 Di	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Sa			
24 Ma	24 Je	24 Di	24 Ma	24 Ve	24 Lu	24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Di			
25 Me	25 Ve	25 Lu	25 Me	25 Sa	25 Ma	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu	25 Lu			
26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Je	26 Di	26 Me	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Ma			
27 Ve	27 Di	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Me			
28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Ve	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Je			
29 Di	29 Ma	29 Ve	29 Di	29 Me		29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve	29 Ve			
30 Lu	30 Me	30 Sa	30 Lu	30 Je		30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Me	30 Sa	30 Sa			
31 Je			31 Ma	31 Ve		31 Lu		31 Ve		31 Je		31 Di			

► Les élèves ayant cours le samedi sont en vacances le samedi soir

► Les jours fériés sont indiqués en rouge

Bonne navigation et bonne année scolaire à tous !

